

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 17 avril 2018

Présents : Cécile AUDIBERT, Josiane BOUNIOL, Christian BUISSON, Michel FAILLA, Françoise FOISSAC, Alain JOLY, Hubert MARTIN, Monique MULARONI, Georges PERRET, Béatrice ROUX.

(Cécile AUDIBERT, arrivée à 21h15, a participé aux délibérations à compter du point 5 de l'ordre du jour)

Absents : Rémi BROUCHIER, Laure FIETKAU qui a donné procuration à Françoise FOISSAC, Christophe LUNEL, Céline MATTHEY qui a donné procuration à Georges PERRET

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 20h45.

A. Points soumis à délibération

Le maire demande au conseil d'ajouter 3 points à l'ordre du jour proposé initialement :

- Convention « musique » de l'école
- Acoustique de la cantine de l'école
- Convention avec l'ONF sur des travaux de débroussaillage de la DFCI

Demande approuvée à l'unanimité ; ces points seront inscrits aux points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

1. Taxes communales

Le Maire propose que la commune n'augmente pas les taxes communales. Il rappelle que le produit d'une telle augmentation est réduit puisqu'un point d'augmentation ne rapporte qu'environ 1500 euros supplémentaires. Il précise que, même si la commune décide de ne pas augmenter les taxes, celles-ci augmenteront néanmoins pour les contribuables en raison du relèvement des assiettes qui n'est pas du fait de la commune.

Adopté à l'unanimité

2. Convention « musique » école

Le Maire propose que la convention entre la mairie et le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse pour 15 séances de musique pour les 2 classes de l'école soit renouvelée. Le coût sera de 1440 euros (720 euros par classe).

Adopté à l'unanimité

3. Acoustique de la cantine de l'école

Pour donner suite à l'évocation précédente de ce problème au sein du conseil, la mairie a étudié les diverses propositions possibles et propose de répondre positivement à l'offre d'une

entreprise spécialisée qui posera 44 dalles de mélamine (au plafond) et des panneaux (sur les murs) pour amortir le bruit. Le coût sera de 3650 € HT et de 4380 € TTC (ces travaux représentant un investissement du budget de la commune, une partie de la TVA pourra être récupérée.

Adopté à l'unanimité

4. Convention avec l'ONF pour des travaux de débroussaillage.

L'ONF demande que des travaux de débroussaillage soient entrepris au long du chemin du bois communal (parcelle 16) de manière à créer une bande de sécurité sur la route DFCI. Le maire rappelle qu'un incendie a eu lieu dans cette zone l'été dernier et que la commune a l'obligation de prendre des mesures de sécurité. Le coût de cette opération est de 2926,25 € HT et 3511,50€ TTC.

Adopté à l'unanimité

5. Gardiennage des églises : renouvellement de la convention.

La convention (2016-18) de gardiennage de l'église arrive à expiration en juin 2018. Le Maire propose de la renouveler pour une durée identique de deux ans (2018-20).

Adopté à l'unanimité

6. Gardiennage des églises : fixation de l'indemnité de gardiennage

Il est proposé qu'elle soit fixée à 474,22 € par église (desquels seront déduites les charges sociales). Pour la commune, le coût total sera de 771,02 € par église soit 1542,04 €

Adopté à l'unanimité

7. Fonds unique de logement

Dans le département de l'Ardèche, 2538 ménages ont été aidés par le fonds unique au logement (aides au paiement des dettes comme eau, électricité..., permettant le maintien dans le logement). Le budget de ce fonds est d'environ 900 000 € (dont 640 000 € du département et 81 055 € des autres collectivités. Le coût est de 40 centimes par habitant. La commune accepte de participer pour un montant de 225€.

Adopté à l'unanimité

8. Adhésion de communes à Inforoutes

Conformément au statut d'Inforoutes (qui sert informatique et internet des collectivités locales), l'avis du conseil est sollicité sur la demande d'adhésion de plusieurs communes de l'Ardèche et de la Drôme.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de ces communes

9. Examen des budgets primitifs pour 2018

Le Maire présente au conseil les tableaux du budget d'assainissement et du budget communal, sections de fonctionnement et d'investissement.

9.1. Budget Assainissement 2018.

Le maire rappelle qu'une augmentation de la redevance a été adoptée en mars 2017 et qu'elle prendra effet cette année. Aucune augmentation nouvelle n'est proposée.

Ce budget se compose d'une section d'exploitation et d'une section d'opérations d'équipement comme suit :

Exploitation

Dépenses : 97755.16€

Recettes : 97755.16€

Investissements

Dépenses : 64962.92€

Recettes : 64962.92€

Vote sur cette proposition :

Abstentions : 2

Pour : 10

Contre : 0

La proposition de budget d'assainissement est adoptée

9.2. Budget communal

Le montant total du budget communal se monte à 936 220,43 € se composant de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

a) Section de fonctionnement

Dépenses : 572150.77€

Recettes : 572150.77€

b) Investissement

Le montant total du budget d'investissement s'établit à **364 069, 66 €** en incluant les dépenses prévues au présent budget (170 475,66 €) et les restes à réaliser du budget précédent (193 594,00 €).

Dépenses : 364069.66€

Recettes : 364069.66€

Vote sur cette proposition de budget communal :

Abstentions : 3

Pour : 8

Contre : 1

La proposition de budget communal est adoptée à la majorité.

Les documents budgétaires sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

B. Questions diverses

1. Dénomination et numérotation des rues

Le maire informe le conseil que le marché pour les plaques de rues a été conclu, que le matériel devrait être à disposition en juillet et la pose effectuée en fin d'été.

2. Ecole

Des moisissures sont apparues dans la salle de repos des enfants à cause de l'infiltration d'eau par gros orages. Le maire rappelle que des inspections ont été faites par la municipalité, des fissures détectées mais qu'il y a incertitude sur l'origine exacte de ces problèmes.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire
Christian BUISSON



Le secrétaire de séance
Hubert MARTIN

